

Cahier des charges pour délégué-e à l'énergie

Mandat

Afin d'accompagner la Commission de l'énergie et de l'environnement dans ses activités de politique énergétique, le délégué-e à l'énergie est chargé-e de (en collaboration avec un bureau externe et/ou l'administration commune) :

Poursuivre l'obtention du label « Cité de l'Énergie » pour la commune de Neyruz dans un contrôle annuel des résultats avec définition des objectifs du processus de ce label

Gérer les programmes « Enercoach » et « Manage Tools » de l'Association « Cité de l'énergie »

Suivre l'évolution (monitoring) des consommations en fonction des agents énergétiques (électricité, mazout, énergies renouvelables, eau) du parc immobilier et bâtiments communaux de la Commune en vue s'optimiser l'efficacité énergétique tout en diminuant les coûts d'exploitation

Augmenter la part d'électricité verte des bâtiments communaux et, si possible, sur le territoire communal

Augmenter d'une manière générale la part des énergies renouvelables

Collaborer au plan de mobilité communal à l'administration et sur le territoire

Créer une rubrique « environnement durable & mobilité » sur le site internet et ou dans le journal de l'Ecureuil

Organisation d'une manifestation lors de l'obtention du label « Cité de l'énergie »

Le ou la délégué-e à l'énergie siège également dans la commission de l'énergie et de l'environnement, soit environ 6 à 8 fois par année.

Rémunération

Tarif selon mandat et selon vacations communales